

Image not found or type unknown



Divorce et droit mariage sous le régime de la communauté

Par **camilleines**, le **06/12/2009** à **17:27**

Bonjour,
Monsieur, Madame
Ma Mère souterais divorcé de mon père infidèle et dépensier. Etant marié sous le régime de la communauté doivent-ils vraiment tous partagé, Mes parents ayant achetés une maison il y a 3 ans avec un crédit pour 25 ans. Ma mère se retrouve plus au moins piégé, de plus mon père faisant des tas de crédit à la consommation et divorcant ma mère pourrait elle devoir rembourser la moitié de ces crédits? (elle ne s'est jamais portée garant). Si elle met son argent sur un compte ne lui appartenant pas celui-ci sera-t-il protégé?
Merci